

cessus de recouvrement comporte un danger; il peut perturber et bouleverser le régime fiscal en contraignant les contribuables à présenter une déclaration d'impôt extrêmement compliquée. C'est une conséquence condamnable et que vous devez éviter, si possible, car il importe beaucoup qu'une cédule d'impôt soit claire et la logique du système devrait être raisonnablement apparente aux yeux du contribuable.

Les programmes universels soulèvent une autre difficulté, même si le gouvernement récupère une bonne partie de ce qu'il a déboursé: l'impression est créée que le gouvernement gonfle considérablement son importance dans l'économie.

Les gens calculent les dépenses globales de l'État, y compris les mutations de paiements, comme représentant un pourcentage du produit national brut, et ils diront: «Le gouvernement grossit, il devient énorme, il prend trop d'importance», en dépit du fait qu'une bonne partie de l'argent que le gouvernement touche en taxes s'en va sous des formes telles que les allocations familiales. Finalement...

Le président: Passez-vous à un autre sujet?

M. McQueen: J'allais le faire.

Le président: Avant que vous quittiez le sujet, voici ce qui m'embarrasse. Je sais exactement, ainsi que le comité, je le sais, la portée de votre exposé, mais quel effet produira sur le public canadien le fait d'avoir des gens qui bénéficient des allocations familiales, tandis que d'autres ne les touchent pas? Je pense à la séparation des classes que nous n'avons pas au Canada et que l'on voit d'un mauvais œil en certains pays. Quel effet cela produira-t-il sur nous?

M. McQueen: Comme de juste, pareille situation existe à l'égard d'un bon nombre de programmes. La conscience de distinctions de classes que suscitent les programmes sélectifs dépend dans une large mesure du mode de réalisation. Il est possible d'utiliser de tact et de considération dans l'exécution d'un programme sélectif. On peut procéder en douceur de manière à ne pas claironner partout qu'un particulier ou une famille bénéficie d'assistance sociale.

Pour illustrer les impairs qui peuvent se produire, on nous a signalé un cas se rapportant à la distribution d'un certain article, je

ne me rappelle plus lequel, aux enfants de familles assistées, cas où l'annonce suivante fut faite par le moyen de communication d'une école: «Nous prions les enfants des familles assistées de se rendre à tel ou tel bureau». Quelle humiliation pour les enfants en cause obligés de se lever devant leur camarades pour sortir de la classe!

Le président: J'ai autre chose en l'idée. Je pense à un club de bridge féminin où à une réunion d'amis d'une église ou de quelque autre groupe où au cours de la conversation l'un dit: «Je touche une allocation familiale», tandis qu'un autre dit qu'il n'en touche pas. C'est à une situation de ce genre que je pensais.

M. McQueen: J'avais en l'esprit à peu près la même chose. Nous voulons certes que les bénéficiaires d'assistance sociale passent pour y avoir droit, et qu'on ne considère pas la chose comme une simple faveur, mais comme un droit.

L'autre aspect du raisonnement est l'attitude prise par bien des gens: nous devrions utiliser nos ressources limitées pour aider ceux qui sont dans le besoin. C'est l'argument le plus typiquement employé en faveur des programmes sélectifs.

Le sénateur Fergusson: Puis-je poser une question? D'après monsieur McQueen certaines vérifications des ressources financières sont répugnantes, tandis que d'autres ne le seraient pas. Je n'en connais pas qui ne soient pas répugnantes. Pouvez-vous m'en indiquer?

M. McQueen: J'en crois votre expérience en ce domaine, monsieur le sénateur, mais un genre de vérification de ressources financières non répugnant qui vient tout de suite à l'esprit, c'est le régime de simple déclaration en usage dans plusieurs états des États-Unis. Son utilisation se répand. Le système paraît pratique. Il ne semble pas donner lieu à beaucoup d'abus et il évite tout à fait l'humiliation de voir un enquêteur venir chez vous scruter votre train de vie et vous presser de questions sur votre mode d'existence et vos dépenses.

Le sénateur Fergusson: C'est ainsi qu'on procède pour le revenu supplémentaire garanti.

M. McQueen: Si je comprends bien, son octroi repose sur une simple déclaration.